

La conservation-restauration dans les musées et collections

Tâches, domaines de responsabilité et recommandations pour la classification

Préambule

Ce document s'adresse à toutes les institutions dans lesquelles ou pour lesquelles travaillent des conservateurs-restaurateurs¹. Il s'entend comme guide pour la détermination de la position et de la classification du conservateur-restaurateur dans son environnement de travail. Il décrit ses tâches et ses domaines de responsabilités et donne les recommandations en matière de classification et de rémunération en vue d'établir un standard à l'échelle de la Suisse.

Le concept développé ci-après s'inspire des documents « La conservation-restauration dans les musées et collections – tâches et domaines de responsabilité », SCR, décembre 2002 et « Einreihungskonzept Funktionsgruppe KonservatorIn-RestauratorIn », *Concept de classification du groupe de fonctions des conservateurs-restaurateurs*, groupe MUSÉE SUISSE, musée national suisse, août 2002.

¹Dans un souci de simplicité, nous n'employons ici que la forme masculine.

Sommaire

I. Aperçu général de la profession	3
1. Tâches des institutions publiques et privées	3
2. Formation du conservateur-restaurateur	3
3. Tâches du conservateur-restaurateur	3
4. Représentation graphique : vue d'ensemble du domaine d'activité du conservateur-restaurateur	4
II. Relevé détaillé des tâches et des responsabilités du conservateur-restaurateur	5
Introduction	5
1. La conservation-restauration de caractère scientifique	5
1.1 Constat d'état des oeuvres	5
1.2 Conservation et restauration	5
1.3 Conservation préventive	5
1.4 Documentation	6
1.5 Examens scientifiques et techniques	6
1.6 Développement et perfectionnement scientifiques de méthodes de conservation-restauration	6
2. Tâches afférentes au musée et aux expositions	6
2.1 Examen de l'état des objets	6
2.2 Prêts	6
2.3 Expositions	6
3. Transmission des connaissances, formation et perfectionnement	7
3.1 Formation de stagiaires	7
3.2 Suivi de travaux de diplôme	7
3.3 Encadrement et instruction	7
3.4 Coopération scientifique	7
3.5 Formation continue	7
3.6 Présentations et publications	7
3.7 Organisation et réalisation de manifestations	7
3.8 Renseignements, avis	8
4. Tâches spéciales	8
4.1 Projets	8
4.2 Représentations dans des groupes de spécialistes et associations professionnelles	8
4.3 Représentation de l'institution face à des tiers	8
5. Représentation graphique : déroulement des activités afférentes aux objets	9
III. Recommandation pour la classification	10
1. Introduction	10
2. Explications relatives à la description du poste	10
3. Modèles de description de poste	10
IV. Cadre de l'embauche	13
V. Recommandations en matière de salaire	14

I. Aperçu général de la profession

1. Tâches des institutions publiques et privées

Les tâches d'un musée, d'archives, d'une bibliothèque ou d'une institution comparable sont la collection d'objets, la conservation, la documentation, la recherche, la diffusion et la présentation². Ces tâches ne peuvent être menées à bien que grâce à la synergie de différentes disciplines. La tâche de la « conservation » relève avant tout de la responsabilité du conservateur-restaurateur; pour tous les autres domaines, il assume une part de responsabilité en fonction de ses qualifications spécifiques³.

2. Formation du conservateur-restaurateur

Le conservateur-restaurateur doit être capable de comprendre les biens culturels et artistiques avec et dans leur complexité matérielle, expressive et historique, de les répertorier méthodiquement et d'exploiter scientifiquement les résultats des ces études. S'occuper de biens culturels irremplaçables requiert un grand sens des responsabilités et de l'autocritique. L'activité de conservateur-restaurateur exige donc une formation complète de très haut niveau, conférant des connaissances et des aptitudes spécialisées dans le domaine des lettres et des sciences ainsi que sur le plan technique et manuel. Comme stipulé dans les directives de la SCR et de l'association faitière européenne E.C.C.O., le conservateur-restaurateur doit posséder un diplôme d'études supérieures et s'astreindre à des cours de formation continue. De bonnes connaissances en langues étrangères sont fondamentales pour la compréhension des ouvrages spécialisés et pour la collaboration avec les professionnels et les institutions au niveau national et international.⁴

3. Tâches du conservateur-restaurateur

Le conservateur-restaurateur est responsable de la conservation des collections et, le cas échéant, des prêts confiés par des tiers et s'appuie dans son travail sur des connaissances techniques, scientifiques et socioculturelles très approfondies. Son travail comprend :

- la conservation et la restauration de caractère scientifique,
- des tâches afférentes au musée et aux expositions
- la transmission de connaissances, la formation et le perfectionnement,
- des tâches spéciales.

Ses tâches englobent également un rôle de conseiller et de coordinateur lors de la construction ou de la transformation de bâtiments, de dépôts et de salles d'exposition. La collaboration interdisciplinaire entre les différents secteurs spécialisés de la conservation-restauration et avec les autres spécialistes du vaste domaine des sciences de l'art est primordiale. Le conservateur-restaurateur travaille en étroite coopération avec les autres collaborateurs de l'institution⁵ ainsi qu'avec les experts externes consultés. Il les conseille pour toutes questions ayant trait à la conservation et assume ainsi dans ce domaine une part de responsabilité pour leurs activités. Le conservateur-restaurateur en position dirigeante assume en outre des fonctions de gestion (direction du personnel, planification du travail, préparation du budget, etc.).⁶

² Cf. *International Council of Museums ICOM Statutes* (adoptés à La Haye, 1989, complétés à Barcelone, 2001), Art. 2.1.

³ Voir à ce propos : *ICOM Statutes*, Art. 2.1. (La Haye, 1989, complété à Barcelone, 2001) et *ICOM Code of Ethics for Museums*, notamment Art. 6 (Barcelone, 2001); Ursula Fuhrer, Mechthild Most, « Der Museumsrestaurator / die Museumsrestauratorin: Qualifikation, Aufgaben und Kompetenzen », dans : *Zeitschrift für Kunsttechnologie und Konservierung*, 15, 1, 2001, p. 204

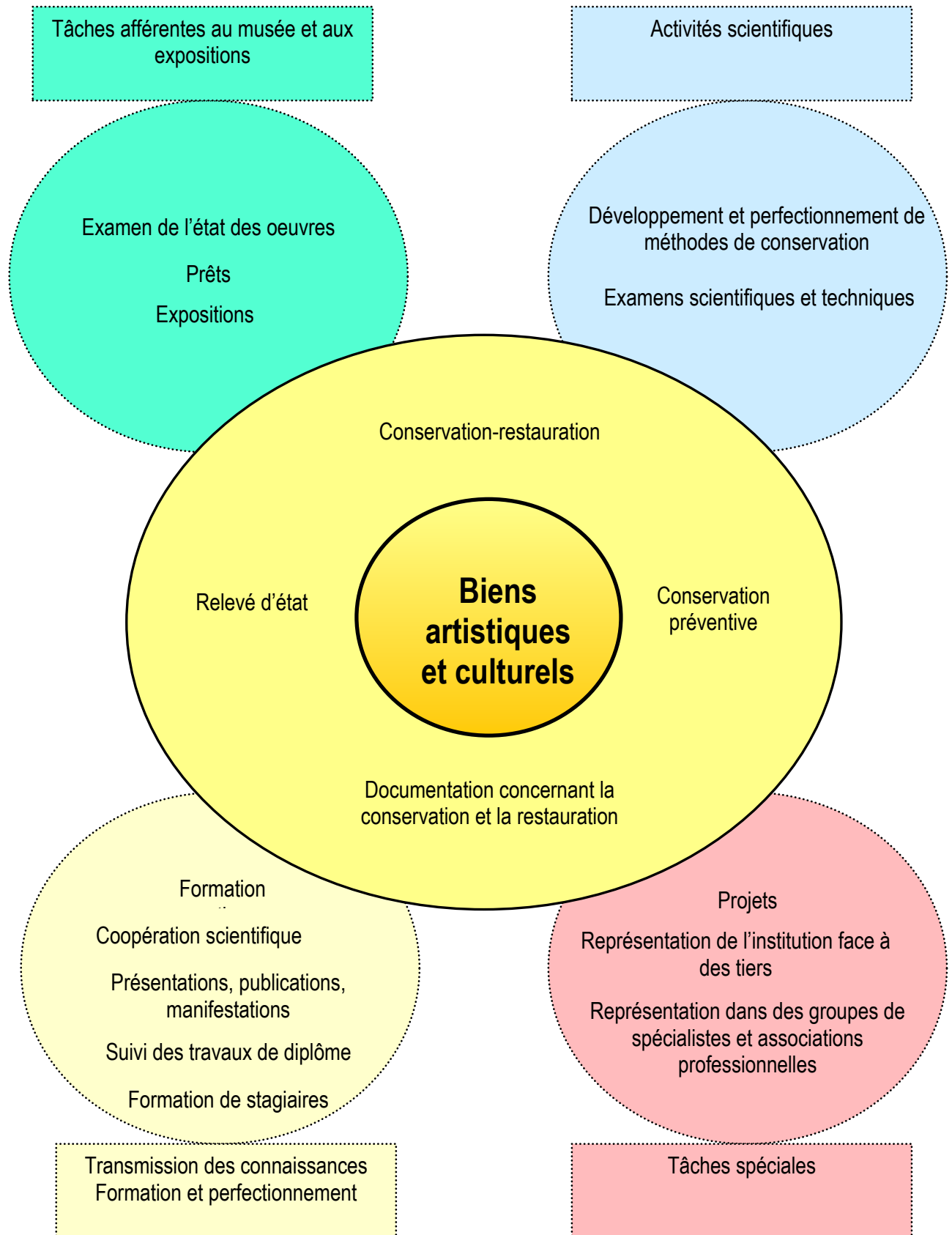
⁴ À propos de la formation du conservateur-restaurateur : *SCR Définition de la profession* (Zoug, 1999), Art. 1.1, 1.11 - 1.15 ; Liste des membres de la SCR 2004, p. 7 ; *E.C.C.O. Professional Guidelines (I-III)* (Bruxelles, 2002, 2003) ; cf. également *The Document of Pavia* (Pavie, 1997) ; European Network for Conservation or Restoration Education, ENCoRE : *Clarification of Conservation/Restoration Education at University Level or Recognised Equivalent* (Munich, 2001) ; E.C.C.O –ENCoRE : *Paper on Education and Access to the Conservation-Restoration Profession* (Bruxelles, Torun 2003). Vous trouverez les principaux documents sous www.encore-edu.org

⁵ Par exemple membres de la direction, experts artistiques et culturels, archéologues, scientifiques, archivistes, bibliothécaires, régisseurs, techniciens, responsables pédagogiques, gardiens, etc.

⁶ Cf. Ursula Fuhrer, Mechthild Most, « Der Museumsrestaurator / die Museumsrestauratorin: Qualifikation, Aufgaben und Kompetenzen », dans : *Zeitschrift für Kunsttechnologie und Konservierung*, 15, 1, 2001, p. 202, 205.

À propos des tâches du conservateur-restaurateur, voir : *SCR Définition de la profession et Code de déontologie* (Zoug, 1999) ; E.C.C.O., *Recommandations et lignes directrices pour l'adoption de principes communs sur la conservation-restauration du patrimoine culturel en Europe* (Rome, 2001) ; *Lignes de conduite professionnelle de la Confédération Européenne des Organisations de Conservateurs-Restauteurs, E.C.C.O. Professional Guidelines (I-III) : The Profession, Code of Ethics, Basic Requirements for Education in Conservation/Restoration* (Bruxelles, 2002, 2003).

4. Représentation graphique : vue d'ensemble du domaine d'activités du conservateur-restauteur



II. Relevé détaillé des tâches et responsabilités du conservateur-restaurateur

Introduction

Compte tenu de ses tâches complexes, de sa responsabilité élevée et des exigences qui en découlent pour sa formation, le conservateur-restaurateur est classé comme collaborateur scientifique. Son supérieur direct est le directeur de l'institution ou du service.

Dans l'organigramme de l'institution, la conservation-restauration constitue un service séparé, au sein duquel un ou plusieurs conservateurs-restaurateurs de même niveau hiérarchique sont soumis soit directement à la direction, soit à un conservateur-restaurateur en chef.⁷ L'intérim du conservateur-restaurateur en chef (par exemple en cas de maladie de ce dernier) ne peut être assuré que par un conservateur-restaurateur possédant une qualification au moins équivalente, afin d'assurer une qualité constante du suivi de la collection.

1. La conservation-restauration de caractère scientifique

1.1 Constat d'état des oeuvres

Le constat d'état et le contrôle régulier des collections et oeuvres ayant été prêtées à long terme à l'extérieur constituent la base indispensable sur laquelle toutes les décisions ultérieures pourront être prises. Ils servent à la recherche et à l'établissement de l'inventaire et constituent une condition essentielle à la préservation. L'examen doit autant que possible être non destructif. On travaillera entre autres avec un microscope à éclairage indirect ou à lumière diffuse, une lumière UV ou infrarouge ou des rayons gamma. Les résultats des examens donneront lieu à une analyse des détériorations et à un concept de conservation qui devront figurer dans la documentation.

L'examen qualifié des objets culturels est une des principales compétences du conservateur-restaurateur travaillant en scientifique indépendant. Il inclut le répertoriage de l'objet avec toutes ses phases historiques, au sein de son environnement, l'étude de sa constitution matérielle, de son idée et de sa fonction, la détermination de son âge, des détériorations et de leurs causes, de son maniement et de son aptitude au transport.

1.2 Conservation et restauration

Les concepts de conservation et de restauration reposent sur l'analyse des résultats de ces examens. C'est sur base de ces concepts qu'on procède à la classification du degré d'urgence des mesures de conservation-restauration et à l'élaboration de programmes de conservation et de restauration à long terme. Ceux-ci à leur tour déterminent les mesures à prendre eu égard à leur incidence sur la substance et sur la préservation de la valeur des biens culturels. La déduction et l'évaluation critique des options de conservation et de restauration sont au centre des activités du conservateur-restaurateur. Celui-ci, tenant compte des aspects pratiques, de la faisabilité du point de vue de la conservation et des conditions éthiques à respecter, décidera si une intervention est faisable et utile ou non.

Les mesures de conservation et de restauration sont des interventions préventives, directes ou indirectes, sur la substance matérielle du bien culturel vieilli et sur son environnement. Celles-ci vont du contrôle et de la correction des conditions ambiantes jusqu'à la mise en oeuvre de mesures et l'emploi de matériaux sur l'objet. Elles sont destinées à prévenir les processus de dégradation sans modifier, dans la mesure du possible, la structure, la substance, l'apparence et le contenu de l'objet. Avant d'intervenir sur un objet, le conservateur-restaurateur ne doit jamais perdre de vue l'irréversibilité de toute mesure.

1.3 Conservation préventive

La conservation préventive a pour but de retarder le plus possible la dégradation d'oeuvres d'art et d'objets historico-culturels. Cet objectif peut être atteint en mettant en place et en maintenant des conditions de conservation optimale dans les dépôts, les salles d'exposition et les dépendances. La conservation préventive comprend une activité de conseil et la surveillance relative à l'entreposage approprié, à l'éclairage et aux conditions climatiques adaptés aux objets, à l'encadrement et à l'accrochage sécuritaires, ainsi que la prévention des dégâts lors de transports et de manipulations internes et externes. Le conservateur-restaurateur conseille tous les spécialistes concernés (architectes, ingénieurs du bâtiment, architectes d'intérieur, spécialistes de la climatisation, de la sécurité, de l'éclairage, conservateurs, archéologues, etc.) lors de la construction ou de la transformation de locaux d'entreposage et de salles d'exposition, ou en matière d'infrastructures nécessaires à la conservation ou à la manipulation des objets (ateliers de restauration, locaux pour la préparation des oeuvres, la mise sous passe-partout, l'entreposage des caisses de transport, etc.)

⁷ Selon la structure d'organisation d'une institution, le personnel d'un service de restauration peut également englober des assistants, des stagiaires, etc. De même, il peut inclure des métiers apparentés ou utiles au secteur de la conservation-restauration, par exemple le domaine de la reproduction dans une bibliothèque.

1.4 Documentation

La documentation scientifique des analyses technologiques et des mesures de conservation et de restauration mises en place est toujours composée de rapports écrits, et englobe la saisie électronique des données, des croquis et des photos. Un premier examen visuel général pourra être complété par des clichés microscopiques, infrarouges ou ultraviolets ainsi que par observations par radiographie, tomographie ou microscope électronique à balayage. La documentation atteste l'état d'un objet avant et après la mesure de conservation, fait état de toutes les interventions opérées sur l'objet, des analyses réalisées et de leurs résultats ainsi que des matériaux utilisés. Elle doit être accessible sous une forme appropriée aux futures recherches et traitements.

1.5 Examens scientifiques et techniques

L'examen scientifique et technique sert de base à l'élaboration de concepts de conservation et de restauration ainsi qu'à l'analyse et à la mise en valeur scientifique de la collection. Le traitement systématique de toutes les questions touchant à l'objet comprend par exemple l'exploration des techniques de fabrication, des matières utilisées, de sa fonction, du contexte socioculturel ainsi que de son vieillissement et des mesures de restauration-conservation antérieures. Ce travail englobe également la reconstruction des influences extérieures à partir de l'étude des modifications de structure de l'objet.

Pour élucider ces questions, l'on fait appel à des méthodes d'analyse scientifiques modernes. Le conservateur-restaurateur connaît parfaitement les possibilités qu'offrent les méthodes d'analyse scientifiques et leur application. Si son atelier est équipé des outils techniques et appareils adéquats, il peut également réaliser lui-même ces examens. Sans quoi, il travaille en étroite collaboration avec des scientifiques qui examineront l'objet ou des échantillons prélevés sur celui-ci et analyseront ensuite les résultats avec le conservateur-restaurateur. L'examen doit, dans la mesure du possible, s'effectuer sans destruction. L'on distingue entre les analyses qui ne compromettent pas l'intégrité de l'objet et celles qui consomment de petites quantités de sa substance.

1.6 Développement et perfectionnement de méthodes de conservation-restauration

Le développement de nouvelles technologies et produits s'opère en collaboration avec l'industrie ou des instituts spécialisés de renommée internationale. Le perfectionnement de techniques et méthodes de conservation vise l'amélioration ou une meilleure efficacité des procédés utilisés. Pour le développement et le perfectionnement de techniques de conservation, l'on fera appel à des méthodes d'analyse scientifique modernes. Celles-ci seront mises en oeuvre dans le cadre de projets de recherche nationaux et internationaux.

2. Tâches afférentes au musée et aux expositions

2.1 Examen de l'état des objets

Cet examen consiste à répertorier les objets dans leur environnement, à constater la constitution matérielle, l'idée et la fonction, le vieillissement, les détériorations et leurs causes, à déterminer le maniement et la capacité de transport. Les recommandations quant aux nouvelles acquisitions, expositions et transport (des propositions de protection contre les influences (environnementales) nocives, l'emballage adéquat, le degré d'humidité relative, la température et le maniement) sont données en fonction de l'état, de la composition matérielle et de la fragilité des objets.

2.2 Prêts

Le conservateur-restaurateur évalue les demandes de prêt et définit les conditions de prêt (conditions climatiques, éclairage, qualité de l'air, technique d'exposition, sécurité, emballage, convoyage, etc.). À cet égard, sa tâche consiste aussi à préparer le prêt: exécution de mesures de conservation et de protection préalables sur l'objet et élaboration de constat d'état détaillés. Il surveille toutes les manipulations liées au prêt (emballage, chargement, transport, etc.), il lui incombe également d'examiner et de dresser un constat d'état des prêts avant et après les transports ainsi que durant l'exposition ainsi que d'intervenir et de décider de mesures d'urgence en cas de sinistre. Il réalise aussi des activités d'accompagnement destinées à surveiller les conditions de conservation et la manipulation des oeuvres durant le transport et sur le lieu d'exposition.

2.3 Expositions

Le conservateur-restaurateur défend les intérêts des oeuvres dans les projets d'exposition, afin de minimiser les risques et dangers liés à toute manipulation. Parmi les tâches entrant dans ce champ d'activité, citons:

- conseils en matière de conservation lors de la planification d'expositions
- surveillance du maniement adéquat des objets
- détermination et contrôle des conditions de conservation durant le prêt
- surveillance du transport à l'arrivée et au départ
- surveillance de l'emballage et du déballage ainsi que de l'installation et de la présentation
- contrôle des conditions climatiques, de l'éclairage et de la qualité de l'air, mise en place de mesures garantissant le respect des valeurs seuils en collaboration avec les techniciens du musée ou de spécialistes consultés.
- indication du matériel d'exposition approprié

- vérification de la nécessité de mesures de sécurité supplémentaires (des barrières par exemple)
- élaboration de constats d'état détaillés des prêts lors de leur arrivée et avant leur départ
- examen régulier de l'état des objets
- exécution des formalités et des accords liés aux objets et convenus avec les prêteurs ou leurs représentants (convoyeurs)
- information des prêteurs en cas de dommages et mise au point des mesures de conservation (directement par le conservateur-restaurateur ou délégation au régisseur / conservateur / organisateur de l'exposition, etc.)

3. Transmission des connaissances, formation et perfectionnement

3.1 Formation de stagiaires

Le conservateur-restaurateur travaille en étroite collaboration avec les universités et hautes écoles spécialisées dans la conservation-restauration. Il organise et supervise la formation des stagiaires et assure l'encadrement technique des stagiaires.

3.2 Suivi de travaux de diplôme

Le conservateur-restaurateur assiste et conseille les étudiants des universités et hautes écoles durant l'élaboration de leur travail de diplôme. Les sujets des travaux de diplôme sont le développement de méthodes de conservation ainsi que le traitement scientifique et conservateur d'objets de la collection.

3.3 Encadrement et instruction

Le conservateur-restaurateur assure l'encadrement des conservateurs-restaurateurs subordonnés et, au niveau de la conservation préventive, initie et instruit les techniciens de musées et autres personnes afin qu'ils prennent soin de manière appropriée des biens artistiques et culturels.

3.4 Coopération scientifique

Dans le cadre de la collaboration interdisciplinaire, le conservateur-restaurateur conseille les collègues et spécialistes d'autres disciplines (p. ex. archéologues, historiens d'arts, chimistes) s'occupant d'objets de la collection ou du développement de méthodes de conservation. Il leur transmet ses connaissances spécialisées sur les objets en question ainsi que son savoir-faire.

3.5 Formation continue

Le conservateur-restaurateur doit s'astreindre à une formation continue, ce qui implique l'étude d'ouvrages spécialisés, la participation à des congrès spécialisés, à des ateliers et à des cours sur des aspects particuliers de la conservation et de la restauration organisés par des hautes écoles spécialisées, des universités et des associations spécialisées. L'échange professionnel par le biais d'une collaboration interdisciplinaire implique également l'inscription sur des listes de publipostage et la participation à des forums de discussion sur l'Internet

3.6 Présentations et publications

Les résultats des analyses technologiques issus de projets d'étude et de recherche sur des biens culturels et des objets de la collection, ainsi que les résultats des mesures de conservation et de restauration appliquées sont publiés dans des revues et ouvrages spécialisés. Ces acquis peuvent aussi être présentés sous forme d'exposés/de posters dans le cadre de congrès spécialisés nationaux ou internationaux ou devant un petit cercle de collègues et le public intéressé.

3.7 Organisation et réalisation de manifestation

Le conservateur-restaurateur organise et réalise des manifestations nationales et internationales telles que congrès, conférences et ateliers, tant sur le plan du contenu qu'en matière de logistique. L'organisation de visites guidées à travers des expositions et des laboratoires de conservation permet de sensibiliser un large public - depuis le profane intéressé jusqu'au collègue spécialisé.

3.8 Renseignements, avis

Le conservateur-restaurateur est l'interlocuteur des institutions, des administrations, chercheurs, collègues, étudiants et de tous ceux qui s'intéressent à la conservation-restauration. Les renseignements et avis comprennent entre autres des indications sur les procédés et techniques de réalisation, les mesures de conservation-restauration appliquées dans le passé, les nouvelles mesures de conservation recommandées, ainsi que sur les matériaux d'emballage et conditions d'entreposage appropriées.

4. Tâches spéciales

4.1 Projets

Le conservateur-restaurateur participe à des projets pouvant englober des travaux de conservation-restauration liés à la collection, des recherches scientifiques et techniques ou la planification de constructions ou de transformations. Il peut s'agir de projets internes ou externes, organisés en collaboration avec d'autres institutions et spécialistes. En tant que chef de projet, le conservateur-restaurateur assume l'élaboration (établissement du budget), la direction et la réalisation.

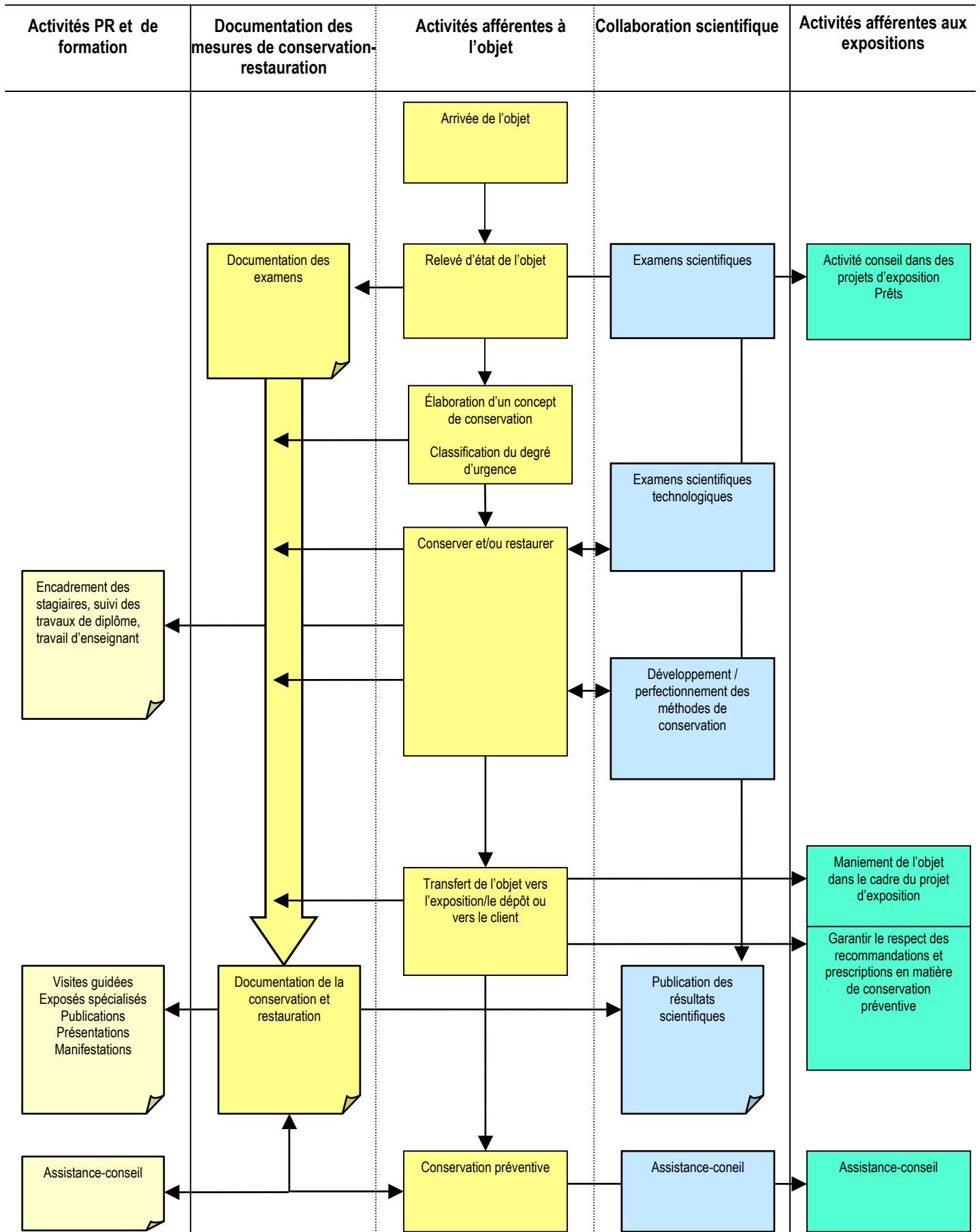
4.2 Représentation dans des groupes de spécialistes et associations professionnelles

En devenant membre d'associations professionnelles et de groupes de spécialistes, le conservateur-restaurateur défend les intérêts de son institution et favorise l'échange interdisciplinaire ainsi que la coopération scientifique.

4.3 Représentation de l'institution face à des tiers

Le conservateur-restaurateur représente l'institution et ses intérêts face à d'autres institutions, aux autorités et aux mandataires externes, lors de l'accompagnement de transports ainsi que dans le cadre de congrès spécialisés. Le conservateur-restaurateur assume dans ce domaine un rôle important pour la confiance accordée à l'institution et son renom dans les milieux spécialisés. Ceci a notamment un impact favorable sur les activités d'exposition, au niveau de l'accueil réservé aux demandes de prêt de l'institution comme de la disposition de tiers à coopérer à des projets de recherche.

5. Représentation graphique : déroulement des activités se rapportant aux objets



III. Recommandations pour la classification

1. Introduction

La description du poste forme le point de départ à la classification de la fonction et à son attribution à une classe de salaire. Trois modèles sont décrits ci-après, selon la fonction, la responsabilité et la classe de salaire correspondante. Ces descriptions du poste se fondent sur la classification du groupe de fonctions du conservateur-restaurateur du groupe MUSEE SUISSE au musée national suisse, qui a été approuvé en 2004 par l'Office fédéral du personnel. La Confédération a classé les conservateurs-restaurateurs du MSG dans les classes de traitement (CT) 16, 18 et 20. La description du poste du groupe Musée Suisse a été élaborée pour un service de conservation regroupant plusieurs spécialités. Le SCR les trouve équilibrées, répondant au profil actuel de la profession et estime qu'ils peuvent servir de modèle à toutes les institutions qui emploient des conservateurs-restaurateurs. Les résultats des longues négociations entre le groupe MUSEE SUISSE et l'Office fédéral du personnel vont dans le sens désiré, mais une égalité hiérarchique et financière avec les spécialistes en sciences naturelles ou en lettres n'a pas pu être obtenue. La SCR reconnaît la nécessité de poursuivre les négociations.

2. Explications relatives à la description du poste

Le précédent chapitre II, avec le relevé détaillé des tâches et responsabilités du conservateur-restaurateur, sert de clé aux descriptions de poste ci-après. Les numérotations et dénominations correspondent à ceux du chapitre II. Les descriptions de poste sont des modèles à adapter en fonction de chaque institution.

Seules les positions des conservateurs-restaurateurs sont décrites ici, les stagiaires, diplômés et volontaires n'étant pas pris en compte, ni la position de chef d'un département de conservation assumant la direction de plusieurs domaines spécialisés et de laboratoires de conservation (par exemple chef du centre de conservation, secteur conservation-restauration du groupe MUSEE SUISSE).

3. Modèles de description de poste

Modèle 1 de description de poste: classe de traitement 16

Attributions/objectifs du poste:

Suivi au niveau conservation-restauration du service spécialisé XXXX s'appuyant sur de solides connaissances scientifiques, techniques et historico-culturelles. Collaboration scientifique avec d'autres disciplines spécialisées. Conservation préventive et contrôle des objets dans les collections d'étude et les expositions.

Responsable des tâches afférentes au musée et aux expositions en relation avec le domaine spécialisé qui lui a été attribué.

Activité de conseil et garantie de conservation préventive dans les projets d'exposition, particulièrement en ce qui concerne la manipulation des objets.

Encadrement des stagiaires. Formation et perfectionnement continu.

Activités classées par ordre d'importance :

1. Conservation-restauration de caractère scientifique

- 1.1 Relevé d'état d'objets, élaboration d'analyses des détériorations et de concepts de conservation
- 1.2 Conservation-restauration de biens culturels s'appuyant sur des connaissances spécialisées et une expérience du plus haut niveau
- 1.3 Conservation préventive des domaines: collections d'étude, dépôt, exposition et transport d'objets.
- 1.4 Établissement d'une documentation consignnant les détériorations, l'état et les mesures de conservation (saisie électronique des données, photos et croquis, radiographies, clichés microscopiques, infrarouges et ultraviolet*)
- 1.5 Prélèvement d'échantillons, analyses des matériaux employés *
- 1.6 Apport - et le cas échéant mise en œuvre - d'éléments innovants dans le perfectionnement de méthodes de conservation *

* en collaboration avec les scientifiques

2. Tâches afférentes au musée et aux expositions

%

50

Type d'activité:

autonome, selon l'objectif convenu

2.1	Appréciation de l'état de l'objet lors d'achats, d'expositions et de prêts	20	autonome
2.2	Appréciation de demandes de prêt, définition des conditions de prêt, préparation et prêts		
2.3	Appréciation, indications et contrôle du respect des conditions d'exposition		
3. Transmission des connaissances, formation et perfectionnement			
3.1	Suivi de la formation des stagiaires dans le domaine spécialisé	20	autonome après consultation du chef du département de conservation
3.5	Formation continue permanente dans la spécialité choisie, participation à des manifestations nationales et internationales		
3.6	Exposés spécialisés, visites guidées, publications		
3.7	Renseignements et avis concernant les biens culturels		
4. Tâches spéciales			
4.1	Collaboration à des projets	10	autonome, selon l'objectif convenu
4.2	Représentation dans des groupes spécialisés et des associations professionnelles		
4.3	Représentation de l'institution face à des tiers		

Modèle 2 de description de poste: classe de traitement 18

Les tâches supplémentaires à remplir pour un classement dans la CT18 par rapport à la CT16 sont soulignées.

Attributions/objectifs du poste:

Suivi au niveau conservation-restauration et développement du service spécialisé XXXX s'appuyant sur de solides connaissances scientifiques, techniques et historico-culturelles. Traitement systématique de questions scientifiques et techniques touchant à la conservation-restauration. Collaboration scientifique avec d'autres disciplines spécialisées. Responsable des collections d'étude et du dépôt du service spécialisé. Conservation préventive et contrôle des objets dans les collections d'étude et les expositions.

Responsable des tâches afférentes au musée et aux expositions en relation avec le domaine spécialisé qui lui a été attribué. Activité de conseil et garantie de conservation préventive dans les projets d'exposition, particulièrement en ce qui concerne la manipulation des objets.

Responsable du transfert des connaissances dans le cadre de collègues spécialisés. Supervision et encadrement de la formation des stagiaires dans le domaine spécialisé. Formation et perfectionnement continu. Suivi des travaux de diplôme. Entretien de relations scientifiques au niveau national et international.

Activités classées par ordre d'importance :		%	Type d'activité:
1. Conservation-restauration de caractère scientifique		50	autonome, selon l'objectif convenu
1.1	Relevé d'état d'objets, élaboration d'analyses des détériorations et de concepts de conservation		
1.2	Conservation-restauration de biens culturels s'appuyant sur des connaissances spécialisées et une expérience du plus haut niveau		
1.3	Conservation préventive dans les domaines: collections d'étude, dépôt, exposition et transport d'objets.		
1.4	Établissement d'une documentation consignnant les détériorations, l'état et les mesures de conservation (saisie électronique des données, photos et croquis, radiographies, clichés microscopiques, infrarouges et ultraviolets*)		
1.5	<u>Traitement systématique de questions scientifiques et techniques concernant les objets</u> , prélèvement d'échantillons, analyses des matériaux*		
1.6	Apport d'éléments innovants dans le perfectionnement de méthodes de conservation et si possible mise en pratique *		
* en collaboration avec les scientifiques			
2. Tâches afférentes au musée et aux expositions		20	autonome
2.1	Appréciation de l'état de l'objet lors d'achats, d'expositions et de prêts		
2.2	Appréciation de demandes de prêt, définition des conditions de prêt, préparation et prêts		

2.3	<u>Planification en matière de conservation, coordination et réalisation de projets d'exposition.</u> Appréciation, indications et contrôle du respect des conditions d'exposition		
3. Transmission des connaissances, formation et perfectionnement		20	autonome après consultation du chef du département de conservation
3.1	<u>Gestion et encadrement</u> de la formation des stagiaires dans le domaine spécialisé		
3.2	<u>Suivi de travaux de diplôme dans le domaine spécialisé</u>		
3.3	<u>Encadrement et instruction des techniciens du musée et du personnel subordonné</u>		
3.4	<u>Encadrement de spécialistes et d'institutions dans le cadre de coopérations scientifiques sur le plan national ou international</u>		
3.5	Formation continue permanente dans la spécialité choisie, participation à des manifestations nationales et internationales		
3.6	Exposés spécialisés, visites guidées, publications		
3.8	Renseignements et avis sur des biens culturels		
4. Tâches spéciales		10	autonome, selon les objectifs convenus
4.1	<u>Conduite de projets</u> , collaboration à des projets		
4.2	Représentation dans des groupes spécialisés et des associations professionnelles		
4.3	Représentation de l'institution face à des tiers		

Modèle 3 de description de poste: classe de traitement 20

Les tâches supplémentaires à remplir pour un classement dans la CT208 par rapport à la CT18 sont soulignées.

<p>Attribution/objectif du poste :</p> <p>Suivi au niveau conservation-restauration et développement du service spécialisé XXXX s'appuyant sur de solides connaissances scientifiques, techniques et historico-culturelles. Traitement systématique de questions scientifiques et techniques touchant à la conservation-restauration. <u>Développement scientifique de méthodes et perfectionnement de méthodes de conservation.</u> Collaboration scientifique avec d'autres disciplines spécialisées. Responsable des collections d'étude et du dépôt du service spécialisé. Conservation préventive et contrôle des objets dans les collections d'étude et les expositions. Responsable des tâches afférentes au musée et aux expositions en relation avec le domaine spécialisé qui lui a été attribué. Activité de conseil et garantie de conservation préventive dans les projets d'exposition, particulièrement en ce qui concerne la manipulation des objets.</p> <p>Responsable du transfert des connaissances dans le cadre de collèges spécialisés. Supervision et encadrement de la formation des stagiaires dans le domaine spécialisé. Formation et perfectionnement continu. Suivi et <u>coordination</u> des travaux de diplôme. Entretien de relations scientifiques au niveau national et international.</p> <p><u>Intérim du directeur du département conservation-restauration.</u></p>
--

Activités classées par ordre d'importance :	%	Type d'activité:
<p>1. Conservation-restauration de caractère scientifique</p> <p>1.1 Relevé d'état d'objets, élaboration d'analyses des détériorations et de concepts de conservation</p> <p>1.2 Conservation-restauration de biens culturels s'appuyant sur des connaissances spécialisées et une expérience du plus haut niveau</p> <p>1.3 Conservation préventive dans les domaines: collections d'étude, dépôt, exposition et transport d'objets.</p> <p>1.4 Établissement d'une documentation consignait les détériorations, l'état et les mesures de conservation (saisie électronique des données, photos et croquis, radiographies, clichés microscopiques, infrarouges et ultraviolets*)</p> <p>1.5 Traitement systématique de questions scientifiques et techniques concernant les objets, prélèvement d'échantillons, analyses de matières* en matière de conservation-restauration</p> <p>1.6 <u>Développement de méthodes scientifiques et perfectionnement de traitements de conservation.</u> <u>Apport et mise en œuvre d'éléments innovants dans les traitements de conservation *</u></p> <p>* en collaboration avec les scientifiques</p>	50	autonome, selon l'objectif convenu

<p>2. Tâches afférentes au musée et aux expositions</p> <p>2.1 Appréciation de l'état de l'objet lors d'achats, d'expositions et de prêts 2.2 Appréciation de demandes de prêt, définition des conditions de prêt, préparation et prêts 2.3 Planification en matière de conservation, coordination et réalisation de projets d'exposition. Appréciation, indications et contrôle du respect des conditions d'exposition</p>	20	autonome
<p>3. Transmission des connaissances, formation et perfectionnement</p> <p>3.1 Suivi de la formation des stagiaires dans le domaine spécialisé 3.2 Suivi et <u>coordination</u> de travaux de diplôme dans le domaine spécialisé 3.3 Encadrement et instruction des techniciens du musée et du personnel subordonné 3.4 Encadrement de spécialistes et d'institutions dans le cadre de coopérations scientifiques sur le plan national et international 3.5 Formation continue permanente dans la spécialité choisie, participation à des manifestations nationales et internationales 3.6 Exposés spécialisés, visites guidées, publications 3.7 <u>Organisation et réalisation de manifestations nationales et internationales</u> 3.8 Renseignements et avis sur des biens culturels</p>	20	autonome après consultation du chef du département de conservation
<p>4. Tâches spéciales</p> <p>4.0 <u>Intérim du directeur du service conservation-restauration</u> 4.1 Conduite de projets, collaboration à des projets 4.2 Représentation dans des groupes spécialisés et des associations professionnelles 4.3 Représentation de l'institution face à des tiers</p>	10	autonome, selon les objectifs convenus

IV. Cadre de l'embauche

Le suivi d'une collection peut être assuré par un conservateur-restaurateur employé ou par un conservateur-restaurateur indépendant mandaté. L'emploi fixe offre les avantages d'une présence continue sur place et du pouvoir de donner des instructions, ce qui favorise le suivi professionnel approprié de la collection. Il facilite aussi au conservateur-restaurateur la tâche importante de représenter l'institution face à des tiers. Un travail similaire sur la base d'un mandat ne peut être assuré que dans le cadre d'un contrat de plusieurs années avec le même conservateur-restaurateur. En outre, il faut attribuer à ce dernier des responsabilités et des pouvoirs correspondant à ceux d'un conservateur-restaurateur employé.

V. Recommandations en matière de salaire

Comme décrit plus haut, le SCR recommande de s'orienter pour des raisons de facilité sur les classes de traitement 16, 18 et 20 pour conservateurs-restaurateurs, déjà autorisées par la Confédération. Le SCR tient ainsi compte du fait que les institutions culturelles suisses appartiennent à différents organes responsables avec des systèmes de rémunération distincts.

Actuellement le personnel de l'administration de la Suisse entière est rémunéré selon le même système de traitement. Les différences régionales en termes de coût de la vie, impôts, importance et situation du lieu de travail sont nivelées par des indemnités de résidence différemment échelonnées.

Vous trouverez des informations concernant les classes de traitement du personnel de l'administration suisse aux adresses suivantes :

Classe de salaire: www.stelle.admin.ch ou: http://www.admin.ch/ch/d/sr/172_220_111_3/a36.html

Indemnité de résidence: http://www.admin.ch/ch/d/sr/172_220_111_31/app1.html

Groupe de travail: Monika Dannegger, Natalie Ellwanger, Markus Leuthard
Berne, septembre 2004